

# Règlement intérieur de la Madrassah

## • **Retard et absences :**

-Chaque élève est tenu d'assister au cours à l'heure précise.

Les cours commencent à 08h30 le matin, l'ouverture se fera à 8h15 et à 13h30 l'après-midi, l'ouverture se fera à 13h15.

-Tout retard privera l'élève de l'accès au cours et sera compté comme une absence.

-Trois (3) absences sans raison valable (maladie avec certificat médical ou cas de force majeure) pourront être sanctionnées par un renvoi définitif sans aucun recours possible

-Une absence doit être justifiée auprès du professeur avant la reprise des cours, les leçons manquées devront être rattrapées et les devoirs faits. **Il est à noter que les demi-absences dû à des événements familiaux (mariages, fêtes, etc.) ne sauront être acceptés par l'établissement, merci d'en prendre compte.**

## • **Le sérieux :**

Le programme de la Madrassah est un programme ambitieux, **le suivi et l'investissement des parents est obligatoire pour la réussite de l'élève.**

-Les devoirs et leçons devront être faits correctement. Si, malgré les recommandations et les sanctions, un élève persiste à ne pas travailler sérieusement, il pourra être renvoyé sans autre avis de l'établissement.

-En cas de sanction, l'élève ne pourra intégrer le cours suivant qu'après avoir effectué celle-ci.

-Les redoublements répétitifs et les mauvais résultats (moins de 5/20 de moyenne générale) seront sanctionnés par le renvoi de l'élève.

## • **Comportement et tenues :**

Chaque élève doit avoir un comportement et une **tenue conforme aux enseignements de l'Islam** et de la bienséance. Les mauvais comportements répétitifs pourront être sanctionnés par un renvoi.

## • **Cotisations :**

**La cotisation ne sera pas remboursée en cas départ de l'élève** et l'année reste due sauf cas de force majeure (maladie, renvoi, déménagement ou décès).

Dans ces cas-là, elle sera remboursée au prorata des mois restants (1 mois = 1/10 de la cotisation).

En cas de confinement, les cours sont honorés via la plateforme Zoom. En cas de départ de l'élève lié à ce motif, aucun remboursement ne sera effectué.

## • **Stationnement :**



Depuis l'année scolaire 2020/2021 il est formellement interdit de stationner sur les deux trottoirs qui font face à la Madrassah, et cela pour éviter les débordements, le non-respect de cette consigne peut être sanctionné par un **renvoi**.

## • **Remarques :**

Les parents sont informés de la progression de leur enfant par un bulletin trimestriel.

Le bulletin est à signer et à remettre au professeur à chaque fin de trimestre en bon état, dans le cas contraire une majorité de 5€ sera demandée aux parents.

**Vacances scolaires:** les vacances de l'année 2021/2022 sont de deux semaines au mois de Décembre, 1 semaine au mois de février ainsi qu'au mois d'Avril conformément au calendrier des vacances scolaire de la zone C.

**Note : Si, ne serait-ce qu'un point de ce règlement ne vous satisfait pas, nous vous invitons à ne pas vous inscrire dans notre établissement, ce sont le suivi de ces règles qui font de notre école, une école sérieuse et consciencieuse.**

**Signature des parents :** *précédée de la mention « lu et approuvé »*